

La gestion des secours :

Le(s) point(s) de rencontre des secours (PRS)



Un point de rencontre des secours (PRS) est un point référencé sur une base travaux, suite à un appel 18 et/ou 15, afin que l'entreprise accueille les secours.

Les sapeurs-pompiers se rendent à cet endroit et prennent contact avec l'entreprise. À charge de l'entreprise de s'organiser en fonction de l'évènement pour amener les secours sur le lieu exact ou de positionner la victime en attente (si transportable).

Il n'y a qu'un PRS par base de travaux.

LA MISE EN PLACE

- ▶ Faciliter la localisation rapide sur place : croisement de rues, point remarquable, etc.
- ▶ Le PRS doit être choisi principalement en fonction du sens d'arrivée des secours de 1^{er} appel.
- ▶ Il doit permettre d'accéder aux endroits du chantier en évitant toute manœuvre de retournement.
- ▶ Sa position ne doit pas être soumise à des dérogations. Exemple : si choisi à un endroit, l'entreprise ne doit pas attendre ailleurs, ou organiser un accueil différent, car l'évènement se situe sur une autre emprise (cas de base de travaux partagée en plusieurs parties).
- ▶ Il ne doit pas être positionné dans une zone dangereuse.
- ▶ Une fois les PRS mis en place, envoyez-les à travauxvp@sdis31.fr sous format excel en précisant le nom du chantier, le nom ou numéro du PRS, la localisation et les points GPS.



Les bonnes pratiques

▶ Les panneaux d'identification doivent être implantés de façon visible afin d'être rapidement identifiés par les services de secours depuis la voie publique.

▶ Il ne doit y avoir qu'un seul panneau d'identification par base de travaux. Il est identifié par un code unique (non interprétable et ne permettant aucune confusion avec d'autres PRS mis en place).

▶ L'entreprise doit avoir le même code que le SDIS pour l'alerte des secours.

▶ Il peut être positionné directement sur la clôture de l'emprise, sinon sur un pied galvanisé, en restant sur l'emprise chantier et toujours visible

▶ Si impossibilité de l'avoir sur l'emprise du chantier, l'entreprise doit faire une demande d'autorisation à la commune concernée.



Les contraintes

La gestion des secours :

Les points de rencontre des secours (PRS)



L'ALERTE



Les bonnes pratiques

- ▶ Prévenez les secours, en contactant le 112.
- ▶ Localisez-vous : Ici chantier ... au PRS n° ... sur la commune (si connue).
- ▶ Précisez :
 - ▷ La nature de l'événement (malaise, blessé, incendie...).
 - ▷ Le nombre de blessés.
 - ▷ La nature des blessures, incendie...

L'ACCUEIL

- ▶ Un compagnon attend les secours au PRS, si possible avec une chasuble rose (évite toute ambiguïté avec les autres couleurs présentes sur le chantier : jaune, orange...).
- ▶ Un guidage par d'autres compagnons est effectué pour amener les secours jusqu'à la zone d'intervention.
- ▶ Le compagnon du PRS reste à cet endroit pour accueillir l'ensemble des secours (possibilité d'avoir plusieurs véhicules).
- ▶ Un interlocuteur unique pour les secours doit être présent sur le chantier. Celui-ci doit pouvoir renseigner les secours et prendre des décisions pour faciliter l'action des secours.



Les bonnes pratiques



Pour toute question et/ou conseil,
le SDIS 31 est à votre disposition pour la gestion des secours à :
travauxvp@sdis31.fr